



Rapport financier de l'année 2023

Présenté pour validation en Assemblée générale
11 juin 2024 (à Paris)

Juin 2024

Rapport financier du trésorier et du trésorier adjoint pour présentation à l'assemblée générale de CUF du 11 juin 2024

Les comptes administratifs 2023, qu'il nous revient de vous présenter, ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est réuni à distance 23 mai 2024. Ils ont été certifiés le commissaire aux comptes.

Pour la quatrième année consécutive, l'exercice budgétaire de Cités Unies France affiche un résultat excédentaire. Il est au 31 décembre 2023 de +181 598 €. Il permet à notre structure de reconstruire de manière significative ses fonds associatifs et réserves, les faisant passer de – 294 003 € au 1^{er} janvier 2023 à -112 405 € au 31 décembre 2023.

Après une année 2022 marquée par l'annulation des Rencontres de l'AICT, la 14^{ème} édition a pu se tenir les 17 et 18 septembre 2023 à la Cités des Sciences, notamment grâce au maintien du soutien financier du MEAE, de l'AFD et de Platforma, des recettes générées par les participants et les partenaires exposants. Ainsi, la provision pour risque d'un montant de 90 000€ qu'avait dû constituer l'association dans ces comptes clos au 31 décembre 2022 suite à cette annulation in extrémis a pu être reprise dans son intégralité. Le litige né avec la Cités de Sciences à l'origine de cette annulation s'est vu réglé par le versement d'une indemnité d'un montant de 69 000€ et la mise à disposition à titre gracieux des lieux pour l'édition 2023 d'une valeur de près de 24 000€.

Malgré un contexte mondial tourmenté, le volume de cotisation des membres s'est accru de près de 35 000€ par rapport à l'an passé. La campagne d'adhésion menée tout au long d l'année 2023 a porté ses fruits. A fin 2023, le total encaissé s'élève à 848 817€.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a apporté son soutien à l'association à hauteur de 440 00 €.

Le dispositif DCOL a été soutenu financièrement par l'Agence Française de Développement à hauteur de 50 000 en 2023. Un partenariat renforcé est en cours de conventionnement pour une montée en puissance de ce dispositif sous la forme d'une FICOL sur deux années à compter de 2024. La part des contributions des collectivités au financement du DCOL s'est élevée à 9 000€.

Deux programmes Clés en mains cofinancés par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et les collectivités françaises dans le cadre de ses appels à projets triennaux avaient été octroyés fin 2022.

- ✓ Le programme Récap 'Alimentaires au Burkina Faso, qui compte tenu de la décision de l'État français de suspendre l'aide publique au développement à destination du Burkina Faso intervenue au cours de l'été ne se poursuivra pas au-delà de sa première année. La ressource budgétaire de 79 446€ a permis de financer l'intégralité des activités ;
- ✓ Le programme Récap 'Alimentaires à Madagascar a permis de financer les activités pour un volume de 62 860 €.

Autres faits marquants de l'exercice

- Les activités de la taskforce Crises, ainsi que la première conférence « Diplomatie des Territoires » qui s'est tenue à l'Assemblée nationale en juillet 2023 ont pu être mises en œuvre grâce à un co-financement de CGLU de près de 30 000 €
- Outre le co-financement de Platforma dans le cadre de son soutien financier aux Rencontres de l'AICT, des activités thématiques (Climat et ODD) et la création des ateliers de l'union européenne ont pu se voir être financés à hauteur de 43 000€.
- Fonds de solidarités :
 - Trois nouveaux fonds ont été ouverts en 2023 : Turquie, Maroc et Gaza dont les dons reçus à la date du 31 décembre 2023 s'élèvent respectivement à 407 000€, 508 000€ et 6 000€.
 - Les décaissements pour les fonds Ukraine et Turquie se sont élevés au cours de l'année respectivement à 187 000€ et 135 000€.
 - Un total de 66 000€ a été décaissé en faveur de projets menés en Haïti, sur un volume de dons recueillis de 141 000€ en 2021
- La création d'une salle de réunion pouvant accueillir jusqu'à 40 participants, dotée d'un système permettant la visio conférence ;
- Un renouvellement de l'équipe et une réorganisation interne en cours à la suite de cinq départs, dont 2 chefs de services, intervenus au cours du 2nd semestre 2023 et du premier trimestre de l'année 2024 ;
- Les frais de structure, de déplacements et de séjours, ainsi que le coût de la masse salariale restent toutefois maîtrisés avec une hausse raisonnable de 5% en moyenne entre 2022 et 2023.

Les perspectives pour 2024

Présentation du budget 2024

Nous envisageons un résultat négatif à hauteur de - 42 449 Euros.

Du côté des **recettes**, ce budget est basé sur les éléments suivants :

- La poursuite de la campagne d'adhésion avec un volume de cotisations envisagée à 855 000€ ;
- Le montant de la subvention de la DAECT est revu à la baisse, avec un montant historiquement bas de 380 000 ; cette baisse historique conduit à cette projection négative
- Une subvention de l'AFD de près de 200 000€ dans le cadre d'un nouveau conventionnement dans le cadre d'une FICOL pour co-financement du dispositif DCOL ;
- Subvention de l'UE dans le cadre du programme Platforma : soutien au financement des RAICT 2024, poursuite des ateliers de l'Union européenne et une capitalisation sur l'ECSI ;
- Subventions de CGLU, du ministère de la jeunesse et des sports (Fonjep),
- Subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du DCOL
- Recettes liées aux entrées payantes et de la vente d'espace stand lors des Rencontres de septembre à la Cité des sciences,
- Renouvellement de la convention avec le RCDP dans le cadre de la mise à disposition de locaux et de personnel pour assurer le suivi la gestion de leurs activités et programme ;
- Recettes diverses correspondant à la part versée par les collectivités dans le cadre du fonds d'appui lié au DCOL et d'un financement de l'ambassade de France en Mauritanie dans le cadre d'un projet,
- Recettes du programmes Récap' Alimentaire Madagascar dans le cadre du dispositif clé en main de la DAECT

Du côté des **dépenses**, une augmentation des frais généraux de 3% est envisagée et un volume de frais d'activités en correspondance avec les financements associés.

Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel, les élus et élus, et celles et ceux, nombreux, qui s'engagent, dans un contexte complexe, au service de Cités Unies France.

Résolutions proposées :

Le trésorier et le trésorier adjoint proposent au président de Cités Unies France de présenter à l'assemblée générale, pour ratification les trois résolutions suivantes :

1. « L'assemblée générale de Cités Unies France, réunie à Paris le mardi 11 juin 2024, après avoir entendu la lecture du rapport du trésorier, Jean-Claude Dardelet et du trésorier adjoint, Patrick Molinoz, ainsi que du rapport général de la Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023, approuve les comptes, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports ; elle donne au président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice. »
2. « L'assemblée générale de Cités Unies France, réunie à Paris le mardi 11 juin 2024, sur proposition du trésorier, décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un excédent de 181 598 € au compte de « Report à nouveau ».
3. « L'assemblée générale de Cités Unies France, réunie à Paris le mardi 11 juin 2024, sur proposition du trésorier décide de valider le nouveau barème de cotisations, tel qu'il lui a été présenté, et qui sera applicable à compter de l'année 2025 ».

Nous restons, Mesdames, Messieurs, à votre disposition pour répondre à vos questions et nous vous remercions pour votre attention et votre confiance.

Jean-Claude Dardelet, trésorier